

Conseil d'Etat

Décision n° 360307 du 20 février 2013 du Conseil d'Etat statuant au contentieux

NOR : CETX1307307S

L'article 9 du décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements est annulé ainsi que son article 1^{er} en tant qu'il inclut l'ADEME dans la liste des établissements publics de l'Etat dont le représentant de l'Etat est désigné comme délégué territorial.